



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la réduction de la pauvreté

Quatrième session  
12-14 décembre 2007  
Bangkok

**PLANIFICATION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: POINTS DE VUE SUR  
LA «RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ» EN TANT QUE THÈME DU DIALOGUE  
RÉGIONAL INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA PAUVRETÉ ET LE  
DÉVELOPPEMENT, LES STATISTIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT  
DES PAYS ET TERRITOIRES INSULAIRES DU PACIFIQUE**

(Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire)

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

En mai 2007, la Commission a décidé de reporter à sa soixante-quatrième session l'examen de son appareil de conférence, y compris ses priorités thématiques et sectorielles et son appareil subsidiaire. À cet égard, elle a demandé au Secrétaire exécutif de faciliter un processus efficace de consultation des membres et membres associés concernant l'examen global et approfondi de l'appareil de conférence de la Commission et de faire rapport sur les résultats de ces consultations à sa soixante-quatrième session.

Le présent document passe en revue les principales questions concernant l'examen demandé et résume les points de vue exprimés par les délégations dans les questionnaires qui leur ont été distribués à sa troisième session en 2006 concernant le fonctionnement du Comité de réduction de la pauvreté.

Dans le cadre du processus de consultation prescrit par la résolution, le Comité est invité à donner son point de vue sur la «réduction de la pauvreté» en tant que thème du dialogue régional intergouvernemental sur la pauvreté et le développement, les statistiques et le développement des pays et territoires insulaires du Pacifique.

## Historique

1. L'appareil de conférence constitue la base sur laquelle fonctionne la Commission. Il est le principal mécanisme de gouvernance dont la fonction est d'assurer que les activités de la Commission correspondent aux besoins et priorités de ses membres (voir annexe).

2. Les trois comités thématiques – réduction de la pauvreté, gestion de la mondialisation et problèmes sociaux émergents – ont été créés en 2002. En 2006, pour faire en sorte que les grandes questions sectorielles puissent être traitées avec efficacité dans un cadre thématique, il a été décidé que les sessions du Comité de la gestion de la mondialisation seraient scindées en deux segments – partie I: Commerce international et investissements, infrastructure et facilitation des transports et tourisme, et partie II: Technologies de l'information, de la communication et de l'espace; environnement et développement durable.

### I. EXAMEN EN COURS DE L'APPAREIL DE CONFÉRENCE DE LA COMMISSION

3. Par sa résolution 63/3 du 23 mai 2007, la Commission a décidé de reporter à sa soixante-quatrième session l'examen de son appareil de conférence, y compris ses priorités thématiques et sectorielles et son appareil subsidiaire. À cet égard, elle a demandé au Secrétaire exécutif de faciliter un processus efficace de consultation entre membres et membres associés concernant l'examen global et approfondi de l'appareil de conférence de la Commission et de faire rapport sur les résultats de ces consultations à l'occasion de la soixante-quatrième session de la Commission.

4. L'adoption de la résolution 63/3 a été précédée de nombreuses consultations au sein du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. Ces consultations ont révélé que a) la participation insuffisante des capitales, b) les ordres du jour trop généraux, et c) l'absence de résultats concrets après les réunions, étaient des questions indissociables à prendre en compte par les États membres lorsqu'ils examineraient l'appareil de conférence.

### II. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

5. À la troisième session du Comité de la réduction de la pauvreté, en novembre-décembre 2006 à Bangkok, des questionnaires d'évaluation avaient été distribués aux délégations participantes.

6. Les réactions ont été dans l'ensemble très positives, la majorité des délégations ayant répondu que le travail préparatoire du secrétariat avait facilité en «grande partie» les délibérations du Comité.

7. Parmi les délégations ayant répondu au questionnaire, 44 % étaient «tout à fait d'accord» et 56 % «partiellement d'accord» pour dire que les débats tenus pendant la session avaient amélioré leur compréhension des questions; 78 % étaient «tout à fait d'accord» pour dire que les interventions du secrétariat pendant la session avaient contribué au caractère productif des débats, des décisions et des recommandations.

8. Des délégations ont fait des suggestions pour améliorer les futures sessions du Comité:

- a) limiter l'ordre du jour aux politiques, programmes et projets ayant un impact significatif sur la réduction de la pauvreté et laisser plus de place à l'examen détaillé des solutions et des plans d'action;
- b) étudier la possibilité de traiter séparément les questions ayant trait à la réduction de la pauvreté, d'une part, et aux statistiques, d'autre part, y compris en rétablissant le Comité des statistiques;
- c) faire en sorte d'accroître le nombre de participants venant des capitales; et d) à cette fin, proposer que les sessions du Comité aient lieu juste avant ou après d'autres réunions.

### III. CONCLUSION

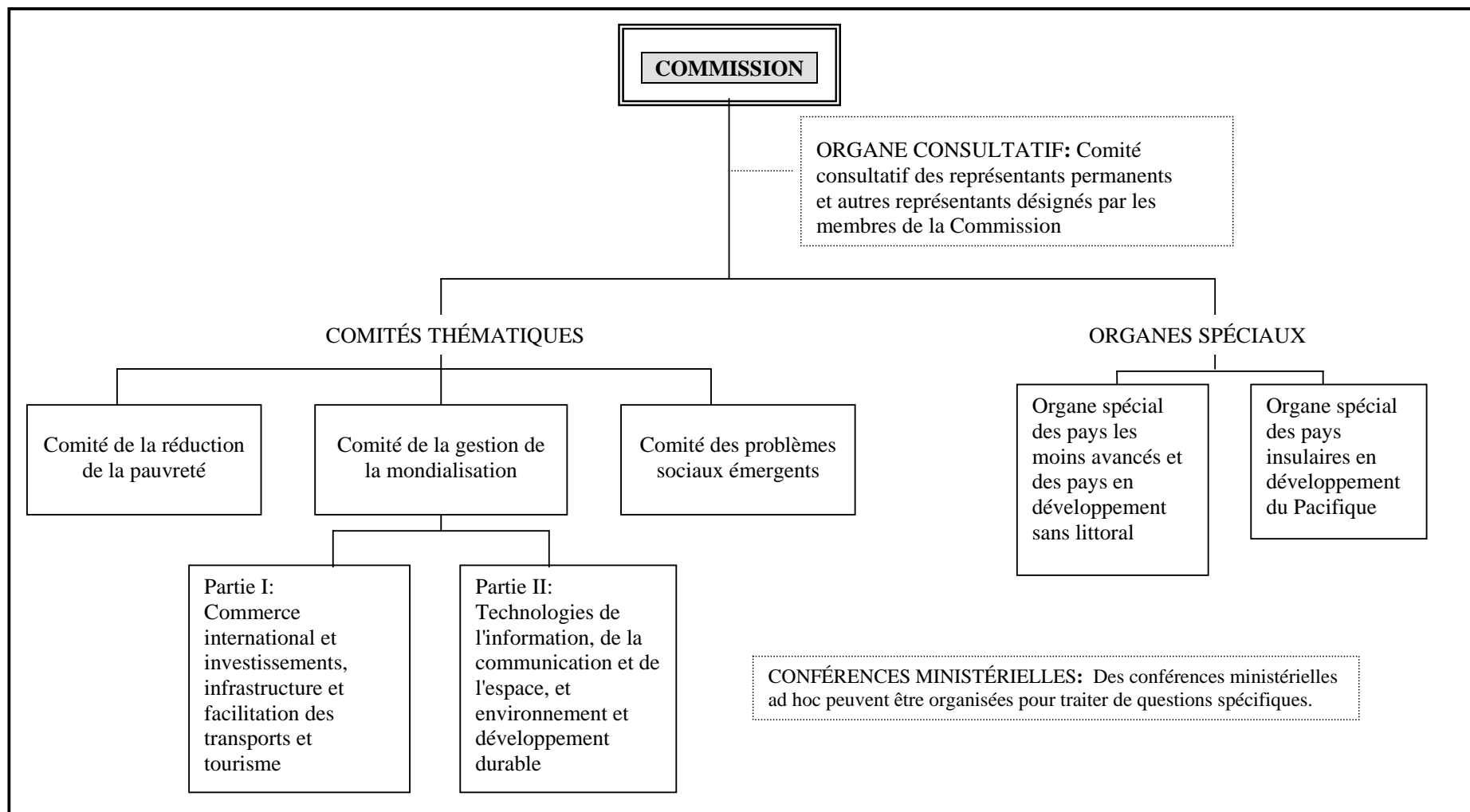
9. Il est essentiel que la CESAP poursuive ses réformes pour renforcer la pertinence et l'impact de son action par des résultats concrets dont tous les États membres puissent bénéficier. À cet égard, les membres du Comité sont invités à faire connaître leurs points de vue sur la «réduction de la pauvreté» en tant que thème du dialogue régional intergouvernemental sur la pauvreté et le développement, les statistiques et le développement des pays et territoires insulaires du Pacifique, notamment quant à son efficacité pour ce qui est de a) partager l'expérience en matière de réduction de la pauvreté et de développement, de statistiques et de développement des pays et territoires insulaires du Pacifique; b) conseiller le secrétariat sur la mise en œuvre des segments du programme de travail se rapportant à ce thème; et c) faire à la Commission des recommandations concernant les activités à mettre en œuvre en matière de pauvreté et développement, statistiques et développement des pays et territoires insulaires du Pacifique.

10. En outre, compte tenu des consultations menées actuellement au titre du réexamen de l'ensemble de l'appareil de conférence de la Commission, le Comité pourrait souhaiter réfléchir aux moyens de a) mieux prendre en compte les besoins et priorités des États membres dans l'ordre du jour de ses futures sessions, notamment en définissant de façon plus précise les différents domaines thématiques, b) en assurant une plus grande interactivité et des discussions plus approfondies lors des futures sessions du Comité, et c) en renforçant la contribution du Comité aux sessions de la Commission.

11. Pour compléter les vues du Comité en tant que tel, les délégations sont invitées à faire part individuellement de leurs idées et de leurs suggestions au moyen du questionnaire d'évaluation qui leur a été distribué. Les questionnaires remplis seront collectés par le secrétariat à la fin de la session du Comité.

Annexe

**APPAREIL DE CONFÉRENCE DE LA CESAP\***



\* L'appareil de conférence actuel a été établi en application de la résolution 61/1, du 18 mai 2005, sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission.